

Cognac, le 3 septembre 2018

Transcom – réseau régulier : les modifications au 3 septembre 2018

Le réseau urbain de bus fonctionne sur les communes de Cognac et Châteaubernard du lundi au samedi (hors jours fériés). Il comprend 4 lignes régulières (A, B, C et D) qui assurent des liaisons entre :

- Cognac :
 - o Le centre-ville
 - o Les quartiers de Crouin, La Chaudronne, Saint-Jacques, Saint-Martin
- Châteaubernard :
 - o Le centre-ville
 - o Le centre aquatique X'Eau
 - o La base aérienne
 - o Les zones commerciales



Nouveauté : à partir du 3 septembre 2018, la ligne C dessert l'arrêt X'Eau, au plus près de l'entrée du centre aquatique. Pour créer cette nouvelle desserte, l'ensemble des horaires de la ligne ont été revus. Les horaires des autres lignes ont également été modifiés, dans une moindre mesure, essentiellement pour tenir compte des changements d'horaires de certains établissements scolaires.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



A partir du 3 septembre également, **les nouvelles conditions générales de transport entrent en vigueur**. Elles prévoient notamment le montant des indemnités forfaitaires en cas d'infractions :

- 50 € pour une absence de titre de transport ou un titre non valable, avec une majoration de 20 € (frais de dossier) en cas de paiement non immédiat
- 150 € pour les infractions comportementales (détérioration du matériel, gêne du conducteur ou des autres passagers,...)

Aucune amende n'avait été fixée jusque-là. Les dernières campagnes de contrôle ont néanmoins montré un taux de fraude extrêmement faible sur le réseau (1 cas de fraude en 2017, 0 cas avéré en 2018).

Par ailleurs, Grand Cognac met en place un nouveau service de transport de substitution. C'est un service réservé aux personnes en situation de handicap (possédant une carte d'invalidité à un taux d'au moins 80% ou de plus de 70 ans titulaires d'une carte de priorité) ne pouvant pas utiliser le réseau de bus urbain. Il fonctionne en substitution du réseau urbain sur Cognac et Châteaubernard en porte à porte, lorsque les arrêts de départ et/ou de destination des lignes régulières, A, B, C et D ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (arrêts actuellement accessibles : Gare SNCF, Pôle Gambetta, Les Vauzelles, Rue du Dominant, ZAC Bellevue, X'Eau). Il fonctionne du lundi au samedi toute l'année (sauf jours fériés), aux mêmes horaires et mêmes tarifs que le réseau de bus urbain.

Concrètement :

1. Je m'inscris au service à l'agence Transcom (place Gambetta à Cognac) ou par mail (agence.transcom@stga.fr)
2. La veille de mon déplacement avant 17h (ou le vendredi avant 17h pour un déplacement le lundi), je réserve mon trajet par téléphone auprès de l'agence Transcom
3. Le jour du déplacement, un véhicule identifiable avec le logo « Transcom » vient me chercher devant mon point de départ à l'heure convenu
4. Je présente mon titre de transport au conducteur, ou je règle le prix du ticket directement à bord du véhicule

Le coût de ce service pour Grand Cognac est estimé à 35 000 € par an. Sa mise en œuvre est confiée à la STGA, dans le cadre du contrat pour le réseau urbain. La STGA a choisi de sous-traiter la réalisation du service à l'entreprise Titi Floris. Concrètement, la STGA assurera la gestion du service (prise des inscriptions et des réservations, réalisation des itinéraires,...), mais les courses seront effectuées, pour la plupart, par des véhicules et du personnel d'Arnoux Autoprestige.

Trans'porte – le nouveau service de transport à la demande

En complément du réseau régulier Transcom, Grand Cognac met en place un nouveau service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, soit 58 communes, dénommé « Trans'porte ». Il vient en remplacement de l'ancien service de transport à la demande « Mille Pattes », déployé à l'échelle de 14 communes uniquement.

Pour ce nouveau service, Grand Cognac s'est fixé l'objectif de permettre une mobilité occasionnelle et de proximité pour les publics les plus fragiles et isolés. Il est ainsi destiné aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite, et fonctionne 3 jours par semaine (fixés principalement selon les jours de marché). En fonction de la commune de résidence, ce service permet de rejoindre le bourg de Jarnac, Segonzac, Châteauneuf, ou la zone urbaine de Cognac / Châteaubernard, mais également les gares du territoire et offre des correspondances avec les TER.

Les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

1. Je m'inscris au service à l'agence Transcom (place Gambetta à Cognac) ou par mail (agence.transcom@stga.fr)
2. La veille de mon déplacement avant 17h (ou le vendredi avant 17h pour un déplacement le lundi), je réserve mon trajet par téléphone auprès de l'agence Transcom
3. Le jour du déplacement, un véhicule identifiable avec le logo « Trans'porte » vient me chercher devant mon point de départ à l'horaire convenu
4. Je règle le prix du trajet (2 € l'aller simple) directement à bord du véhicule

Ce service n'est pas ouvert aux trajets internes à Cognac et Châteaubernard, qui sont réalisables avec le réseau régulier Transcom. Par ailleurs, ce service est activé uniquement si le trajet demandé fait plus d'un kilomètre (pas de petits trajets internes à Jarnac, Segonzac ou Châteauneuf).

Les jours de fonctionnement et le découpage territorial sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cognac et Jarnac	Segonzac* et Châteauneuf*	Jarnac* et Segonzac	Châteauneuf* et Cognac*	Segonzac* et Châteauneuf	Cognac* et Jarnac*

* Jours de marché

- ZONE DE DESSERTE DE CHATEAUNEUF
- ZONE DE DESSERTE DE SEGONZAC
- ZONE DE DESSERTE DE COGNAC-CHATEAUBERNARD
- ZONE DE DESSERTE DE JARNAC
- COMMUNE DE DESTINATION
(Toute adresse)
- COMMUNE DE DESTINATION
(Gare de Jarnac)



Ce nouveau service représente un coût annuel estimé à 125 000 € HT pour Grand Cognac. Sa mise en œuvre est confiée à la STGA, dans le cadre du contrat pour le réseau urbain. La STGA a choisi de sous-traiter la réalisation du service à l'entreprise Arnoux Autoprestige. Concrètement, la STGA assurera la gestion du service (prise des inscriptions et des réservations, réalisation des itinéraires,...), mais les courses seront effectuées, pour la plupart, par des véhicules et du personnel d'Arnoux Autoprestige.



La nouvelle image Transcom

Parallèlement au déploiement du nouveau service Trans'porte, Grand Cognac a choisi de moderniser l'image de Transcom, et de la décliner pour Trans'porte. Ainsi, le nouveau logo sera progressivement décliné sur l'ensemble des supports :

- Sur le guide bus (qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de Cognac et Châteaubernard courant août)
- Sur le site internet
- A l'agence commerciale place Gambetta, au dépôt, sur les poteaux d'arrêts (déploiement fin août / début septembre)
- Et prochainement sur les véhicules

Chaque logo se décline en 3 versions, afin de s'adapter au mieux à l'utilisation qui en est faite.

TRANSCOM
BOUGEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ

TRANSCOM



BOUGEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ



TRANSCOM
BOUGEZ EN TOUTE LIBERTÉ

TRANSPORTE
LA MOBILITÉ
DE PROXIMITÉ



A cette occasion, le site internet www.transcom.fr fait peau neuve, avec un nouveau graphisme et une nouvelle page dédiée au service Trans'porte.

Il sera également complété, dès le 15 septembre, par un calculateur d'itinéraires multimodal, intégré au site internet Transcom, permettant de calculer un itinéraire à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, il sera possible depuis le site Transcom de calculer un itinéraire en porte à porte en transports en commun, par exemple entre la mairie de Cognac et la mairie d'Angoulême, cumulant le réseau Transcom à Cognac, le TER, et le réseau STGA à Angoulême.

Ce nouveau service est rendu possible grâce à l'intégration sur le site Transcom d'un module renvoyant vers le système d'information multimodal Modalis, développé par le syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine, dont Grand Cognac est membre.

Un nouveau service de transport pour les étudiants de l'Université des Eaux de Vie de Segonzac

L'Université des Eaux de Vie de Segonzac compte une trentaine d'étudiants. Jusqu'à cette année, aucun service de transport en commun ne desservait l'université.

Grand Cognac met en place cette année, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, une solution pour rejoindre la gare et le centre-ville de Cognac.

La Région organise une ligne de transport scolaire entre la gare de Cognac et le lycée Claire Champagne de Segonzac. Les étudiants sont autorisés à emprunter ces services (dans la limite des places disponibles, et sur inscription préalable auprès de la Région). Un arrêt spécifique a été ajouté sur la place centrale de Segonzac, plus près de l'Université.

En complément de cette ligne scolaire gérée par la Région, Grand Cognac mettra en place des circulations supplémentaires le mercredi soir et pendant les vacances scolaires des lycéens, pour assurer la mobilité des étudiants pendant les périodes non scolaires.

Horaires des navettes : aller : Cognac 8h00 – Segonzac 8h20 / retour : Segonzac 17h05 – Cognac 17h25